



# **Revue de presse hebdomadaire n°39**

**Semaine :  
du 27 Décembre 2008 au 02 Janvier 2009**

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la  
Corruption de Transparency Maroc**

27/12/08

### **Le secteur du foncier caractérisé par la corruption et le clientélisme**

*Les observateurs du secteur immobilier au Maroc confirment que les problèmes dont souffre ce secteur sont dus essentiellement au développement de la corruption, à la bureaucratie et au clientélisme qui sévissent dans l'administration marocaine.*

*Rissalat Al Ouma*

### **Négligences dans les administrations publiques à Khemisset : exemple du service des impôts**

*La négligence dans la gestion des intérêts des citoyens règne dans les administrations de Khemisset. La direction des impôts directs et indirects est l'exemple type de cette négligence puisque ses fonctionnaires sont indisponibles chaque jour de 12h00 à 15h00 laissant par conséquent attendre les citoyens.*

*Al Monataf*

### **Dilapidation de l'argent public au ministère de la santé**

*Des syndicalistes de l'Union Syndicale des Fonctionnaires (USF) ont déclaré que des rumeurs courent chez les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la santé sur l'utilisation des ressources du ministère pour la couverture de dépenses personnelles. Ces dépenses sont afférentes aux frais de déplacement et d'hôtellerie engagés par le secrétaire général du ministère pour une intervention chirurgicale.*

*Al Monataf*

### **Des conseillers communaux de El Hraouine réclament une commission d'enquête**

*Des conseillers communaux de El Hraouine ont organisé un sit-in devant le siège de la commune. Ils accusent le président de la commune et l'autorité locale du développement de l'habitat insalubre et réclament une commission d'enquête.*

*Assabah*

### **Décès dans les hôpitaux en raison de l'absence de chauffage et de couvertures**

*Le secrétariat du réseau marocain pour la protection du droit à la santé a détecté 3 cas de décès de personnes âgées dans les hôpitaux publics de Khenifra, Midlet et Azrou à cause de l'absence de chauffage et de couvertures.*

*Al Ittihad Al Ichtiraki*

### **Un mandat d'arrêt et d'amener contre Khalid Oudghiri**

*L'affaire de "A. Bouftas et Attijari WafaBank" a connu un nouveau tournant à la suite du lancement d'un mandat d'arrêt et d'amener contre Khalid Oudghiri, l'ex-PDG d'Attijariwafa bank, afin de prendre sa déposition. Il est possible que M. Majidi, secrétaire particulier du Roi, soit impliqué dans cette affaire pour un règlement de comptes avec Oudghiri.*

*Al Jarida*

### **Dérive journalistique**

*Le journal Annahar Al Maghribia a été poursuivi en justice par le directeur de publication d'Al Massae, Rachid Nini. Le tribunal vient de constater la diffamation commise à son encontre par le journal de Hakim Badia. 500 000 DH d'amende.*

*L'Observateur*

### **Liberté de la presse : Carton plein sur Al Massae**

*6 millions de dirhams de dommages et intérêts, c'est du jamais vu dans les annales de la presse marocaine. C'est pourtant la somme à laquelle a été condamné Al Massae, le premier quotidien du royaume, coupable d'avoir cité "un des substituts du procureur".*

*Telquel*

### **Mais qui contrôle nos responsables ?**

*Ministres, juges, députés, hauts fonctionnaires... les gestionnaires des deniers publics sont exposés à de nombreuses tentations : corruption, détournements de fonds, abus de pouvoirs, délits d'initié. Pour lutter contre ces pratiques et mettre fin à toutes les situations équivoques, le Maroc a sorti un arsenal politique. Par ailleurs, les hauts responsables sont désormais obligés de déclarer leur patrimoine et peuvent être jugés par la Haute cour.*

*Telquel*

**29/12/08**

### **Des cadres du ministère de l'éducation nationale prévoient une véritable détérioration du secteur de l'enseignement public**

*Dénonçant la surcharge des classes, le manque d'enseignants ainsi que la déperdition scolaire, des cadres administratifs au ministère de l'éducation nationale critiquent le mode de préparation et de gestion du plan d'urgence mis en place par le ministère après l'échec de la réforme du système d'éducation et de formation au Maroc. Ainsi, pour empêcher la détérioration du secteur, le ministère de l'éducation nationale est appelé à revoir sa stratégie.*

*Al Jarida*

### **Fès : des suspensions et des mutations à la Cour régionale des comptes**

*Deux juges de la cour régionale des comptes de Fès vont être démis de leurs fonctions et trois autres vont être mutés. Un responsable à la cour déclare qu'il s'agit d'une affaire interne, tandis qu'un responsable du parti de l'Istiqlal considère ces changements comme une sanction faisant suite aux irrégularités constatées par la cour régionale de Fès dans son dernier rapport. D'autres sources affirment que ces mouvements interviennent à la suite de la lettre adressée par Hamid Chabat, maire de la ville de Fès, à Ahmed Midaoui, président de la Cour des comptes dans laquelle il dénonce certaines pratiques 'illégales' au sein de la Cour régionale des comptes de Fès.*

*Al Ahdath Al Maghribia*

### **Des lacunes dans l'organisation de l'état civil**

*Le système de l'état civil au Maroc souffre de nombreuses lacunes, notamment la longue liste des noms et prénoms inacceptables, l'abondance des erreurs au niveau des extraits d'actes d'état civil ainsi que la complexité des procédures administratives et judiciaires lors de la correction ou de la modification des données personnelles. Le projet de généralisation et de modernisation de l'état civil sera la solution optimale à ces obstacles.*

*Al Ahdath Al Maghribia*

### **Fès : l'insouciance des responsables à la direction régionale des impôts**

*Malgré les changements dont a fait objet le personnel de la direction régionale des impôts à Fès, l'image de cette administration continue à être ternie par l'insouciance et la négligence de ses cadres. Face à la lenteur des procédures, à la présence d'un seul guichet et au manque de personnel, les habitants de la ville de Fès protestent et appellent à une solution urgente pour mettre fin à leur souffrance.*

*Al Ittihad Al Ichtiraki*

### **Délégation de la jeunesse d'Ain Chock : un délégué encourage les fonctionnaires fantômes**

*Malgré les orientations de N. Moutawakil, ministre de la jeunesse et du sport, visant à promouvoir le secteur et à valoriser son capital humain, le responsable de la délégation de la jeunesse d'Ain Chock continue à exercer ses pratiques 'malsaines' notamment la marginalisation des fonctionnaires, le camouflage de fonctionnaires fantômes, la révocation de hauts responsables et les mutations improvisées. Ainsi, des questions se posent sur l'avenir du secteur.*

*Al Ittihad Al Ichtiraki*

### **Constructions : quand l'exception devient la règle**

*Ces dernières années, des gouverneurs et walis de la ville de Casablanca, attribuent de plus en plus fréquemment des autorisations exceptionnelles de construction dans le périmètre de la ville à certains promoteurs immobiliers. Ces constructions, qui ne sont pas toujours conformes aux textes en vigueur, affectent l'urbanisme de Casablanca. Ainsi, le directeur de l'agence urbaine de Casablanca, censé faire le suivi et le contrôle du secteur, et les gouverneurs et walis sont pointés du doigt.*

*Al Alam*

### **Enquête CMF-MENA : le développement de l'entreprise passe par l'accès à une meilleure qualité de l'information**

*Portant sur le thème « l'entreprise privée et l'accès à l'information publique au Maroc », les conclusions de l'enquête menée par le « Center for Media Freedom-Middle East and North African » (CMF-MENA) apportent un éclairage profond sur la perception qu'ont les entreprises de la qualité de l'information fournie par l'administration : « les entreprises marocaines souffrent de nombreux problèmes liés essentiellement à la difficulté d'accès à l'information publique et à la faible qualité de cette information ». Précisons que la qualité de l'information, étant au cœur du débat, constitue un facteur vital quant à l'avenir de l'entreprise et à sa performance. Ainsi, l'ensemble des acteurs de développement sont vivement interpellés pour promouvoir l'échange d'information et renforcer les partenariats et synergies.*

*L'Opinion*

**30/12/08**

### **Suspension du directeur adjoint de la prison d'Aït Melloul**

*Le Délégué général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Hafid Benhachem, a décidé, le week-end dernier, la révocation du directeur adjoint de la prison d'Aït Melloul. Il a aussi communiqué un avertissement au directeur du même pénitencier. Ces décisions ont été prises après la visite du délégué à la prison, où il a découvert l'insalubrité des repas servis aux prisonniers.*

*Assabahia*

### **Les accidents de la route en augmentation à cause de la vulnérabilité des routes et de l'absence de contrôle**

*Malgré les déclarations rassurantes du ministère de l'équipement et du transport, les observateurs ont remarqué une augmentation considérable du nombre de victimes d'accidents routiers cette année. Le gouvernement a sa part de responsabilité, vu la situation lamentable de l'infrastructure routière, la mauvaise gestion du secteur, la corruption et le clientélisme qui sévissent dans les centres d'immatriculation.*

*Al Mounaâtaf*

### **63% des patients meurent avant d'arriver aux urgences**

*Selon une source médicale 63% des patients meurent avant d'accéder aux services des urgences. La même source évoque l'écart entre l'offre et la demande concernant les services d'urgence, la capacité d'accueil des hôpitaux marocains n'atteignant pas 300.000 lits. Le professeur El Ouardi a affirmé que les problèmes des urgences au Maroc résultent d'une absence de coordination entre les différents intervenants au niveau de la médecine d'urgence et des catastrophes.*

*Annahar Al Maghribiya*

### **Miloud Chaâbi : Bouftass m'a avoué avoir subi des pressions pour porter l'affaire en justice**

*Dans une entrevue avec le quotidien Al Ahdath Al Maghribiya, l'homme d'affaire Miloud Chaâbi déclare que la transaction concernant la cession d'un terrain à Marrakech, s'est conclue régulièrement entre son groupe et la famille Bouftass, sans l'intervention de Khalid Ouadghiri, directeur d'Attijari Wafabank. Miloud Chaâbi a indiqué qu'il a porté plainte contre Abdelkrim Bouftass l'accusant d'avoir cédé un terrain sous bornage provisoire. Abderrahmane Bouftass a quant à lui avoué à Chaâbi que sa famille a subi des pressions pour porter en justice l'affaire contre son groupe.*

*Al Ahdath Al Maghribia*

### **Le gouvernement arrête, par une loi, les prérogatives des conseils communaux**

*Le conseil des ministres a surpris les élus locaux en adoptant, vendredi dernier, un projet de loi portant sur la cessation du mandat des conseils communaux d'arrondissements afin de moraliser l'opération électorale de juin 2009. Mohammed Saad El Alami, ministre chargé des relations avec le parlement, a déclaré que ce projet de loi a pour objectif de faire respecter le délai du mandat des conseils élus. L'expérience marocaine a montré que des conseillers « recalés » utilisent leurs prérogatives communales pendant les mois qui précèdent le scrutin pour attirer les électeurs.*

*Aujourd'hui le Maroc*

### **Affaire des vaccins pour nourrissons : Le ministère de la santé rassure**

*S'appuyant sur les résultats de l'enquête préliminaire, le ministère de la Santé a rendu public un communiqué dans lequel il rassure l'opinion publique quant à la validité et la conformité aux règles hygiéniques des vaccins utilisés dans les centres sanitaires du royaume.*

*L'Opinion*

### **Le parlement interroge "Badou" sur les vaccins périmés**

*Des experts et techniciens de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) feront partie de la commission d'enquête sur les vaccins périmés. La commission se présentera la semaine prochaine pour enquêter sur les vaccins périmés et examiner les résultats des enquêtes préliminaires menées par le ministère. Des questions sur ces vaccins ont été posées à la ministre à la chambre des représentants, après qu'elle ait rassuré les parents sur la validité des vaccins effectués dans les différents centres hospitaliers du pays.*

**31/12/08**

*Attajdid*

### **Année 2008 : bilan négatif du ministère de la santé**

*Couverture médicale lacunaire, précarité des infrastructures, faiblesse des prestations sanitaires, surcharge des hôpitaux, manque de personnel, affectations et révocations improvisées sont des aspects de la gestion hasardeuse du secteur de la santé durant l'année 2008.*

*Rissalat Al Ouma*

### **Plainte à la HACA contre l'émission de Mustapha Alaoui**

*L'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) compte déposer une plainte à la HACA réclamant un droit de réponse aux accusations dont elle a été victime lors de l'émission Hiwar, diffusée le 16 Décembre. Dans son communiqué, l'association accuse le journaliste Jamal Hachem, d'Al Ahdath Al Maghribia, de diffamation et injures. Précisons que ses propos n'ont suscité de réaction ou d'intervention ni de l'animateur de l'émission, Mustapha Alaoui, ni de son invité Ahmed Herzenni, président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.*

*Al Massae*

### **Rabat/transport urbain : le détail du contrat de concession**

*Devant être validé par le Conseil de la ville lors d'une session extraordinaire, le contrat de concession du transport urbain au niveau de l'agglomération de Rabat sera signé avec le groupe dirigé par Veolia Transport et comprenant trois opérateurs locaux : Bouzid, Ajmal Bus et Hakam Ben Aissa. La durée du contrat est de 15 ans à compter de la date de son entrée en vigueur. Pour ce qui est des tarifs, un responsable proche du dossier affirme qu'il sera inférieur à celui pratiqué actuellement soit 4 DH. En ce qui concerne le plan technique, le nouvel opérateur doit mettre en service un parc d'autobus neufs. Extension ou aménagement du réseau figure également au menu. Sur le plan du personnel, le contrat impose au groupe dirigé par Veolia de reprendre la totalité des employés de l'ex-Régie autonome de transport urbain.*

*L'Economiste*

### **Sécurité sociale : la CNSS en guerre contre la triche**

*Selon la CNSS, pas moins de 90.000 salariés du privé risquent de perdre leurs allocations à compter de Janvier 2009, date de mise en application des nouvelles dispositions relatives aux allocations familiales annoncées il y a six mois. Par ailleurs, la caisse a décidé d'attaquer les opérateurs auteurs de fraude sociale. « Nous voulons rompre avec les irrégularités et les dérapages qu'il y a dans ce domaine... pour accompagner cette réforme et afin d'éviter tous les dérapages éventuels en matière d'attribution des allocations familiales, nous avons décidé de payer ces allocations directement aux assurés » déclare Saïd Ahmidouch, directeur général de la CNSS, lors d'un point de presse organisé le 17 décembre à Casablanca. Précisons que 300 missions d'inspections traquent actuellement les sociétés sous déclarantes qui opèrent essentiellement dans les secteurs de l'intérim, le BTP, le gardiennage et la conserverie.*

*Le Reporter*

### **Faits marquants dans la gestion de l'année 2008 : Commission d'enquête, dilapidation de l'argent public ...**

*Commissions d'enquête, révision de la gestion déléguée avec la Lydec, détournements financiers, dilapidation de l'argent public, voyages "touristiques" et pèlerinages gratuits...sont autant d'éléments qui ont caractérisé la gestion communale au niveau de la ville de Casablanca.*

*Al Ittihad Al Ichtiraki*

### **Maître Soufiani cite en justice le ministère de la santé**

*Khalid Soufiani plaide au nom de "l'organisation démocratique de la santé". Cette dernière va citer en justice le ministère de santé pour faire annuler la décision administrative de prélèvement sur les salaires des fonctionnaires, adhérents à l'ODC, qui ont participé aux grèves des 13 et 21 mai derniers.*

*Assabahya*

### **Le ministère de la santé soupçonne une négligence au moment de la vaccination**

*La commission d'enquête, constituée par le ministère de la Santé, est formelle sur la qualité des vaccins. Plusieurs hypothèses sont avancées concernant les causes des infections des nourrissons, notamment le non-respect des précautions d'asepsie que doit prendre l'infirmière qui pourrait provoquer ce genre d'infection.*

*Aujourd'hui le Maroc*

### **La CDT partagée à l'égard de Mohamed El Faraa**

*La CDT qui soutenait le président de la mutuelle, a annoncé qu'elle a pris ses distances vis-à-vis du dossier relatif à cette personne et à ses manœuvres douteuses et ce dans le cadre d'un projet sociétal visant à défendre les intérêts et les acquis de la classe ouvrière et la volonté commune pour faire face au clientélisme et aux intérêts personnels. Par ailleurs, les autres composantes représentées par tous les syndicats ont publié un communiqué dans lequel elles relèvent nombre d'irrégularités juridiques, financières, de gestion, de violation des principaux textes juridiques et réglementaires tels que prévus par le Dahir régissant la Mutuelle.*

*Libération*

### **Affectation des médecins : Yasmina Badou s'explique**

*Lors d'une séance parlementaire, la ministre de la santé, Yasmina Badou, a affirmé que les dernières affectations de certains responsables au niveau local et régional ont été décidées sur la base des critères privilégiant la compétence, l'expérience professionnelle et la formation dans le domaine de la gestion sanitaire.*

*Maroc Hebdo*

### **Pèlerinage 2008 : Des sanctions contre certaines agences de voyage**

*Le ministre du Tourisme, Mohamed Boussaïd, promet des sanctions contre les agences de voyage soupçonnées d'avoir commis de graves irrégularités au cours de l'opération de pèlerinage 2008. M. Boussaïd a souligné, à cet égard, que le ministère du Tourisme dépêche chaque année aux Lieux Saints une commission de contrôle chargée de suivre le déroulement de l'opération du pèlerinage afin de vérifier si les agences de voyage respectent les engagements contenus dans le cahier des charges.*

*Maroc Hebdo*

### **Justice : guéguerre entre journalistes**

*Le directeur de publication d'aujourd'hui le Maroc, Hachimi Idrissi accusait les journalistes Jamal Boudouma et son directeur de publication au quotidien Al Jarida Oula d'avoir signé un article injurieux et diffamatoire à son égard. La justice a condamné les journalistes d'Al Jarida à s'acquitter de la somme de 60.000 DH à titre de dommages et intérêts au profit du directeur de publication d'aujourd'hui le Maroc, assortie d'une amende de 50.000 DH chacun. Pour le même motif, Annahar Al Maghribia a été, de son côté, condamné à payer 450.000 DH au cinéaste Mohamed El Asli et 50.000 DH d'amende.*

*Le Journal*

01/01/08

**Les vides juridiques encouragent l'acquisition de terrains chers à des prix très bas**

*Tout comme les courtiers et les promoteurs immobiliers, les parlementaires et les conseillers communaux tentent, de plus en plus, d'exploiter les vides juridiques pour acquérir des terrains appartenant à l'Etat à des prix préférentiels. Dans le but de mettre fin à ces pratiques illégales et en l'absence de textes juridiques clairs en la matière, les associations doivent agir comme partie civile dans les affaires de cession de biens publics au bénéfice de hauts responsables ou de députés.*

*Al Ittihad Al Ichtiraki*

**Plus de 200 cadres du ministère de la santé réclament la régularisation de leur situation administrative et financière**

*Contrairement aux orientations de la réforme et de la modernisation de l'administration publique, les dossiers d'avancement et d'indemnités des fonctionnaires semblent être bloqués. Ainsi, protestant contre le fait que leur situation administrative et financière n'ait pas été régularisée, les cadres adjoints du ministère de la santé, ayant réussi le concours d'avancement du 30/12/2007, accusent le ministère des finances, le ministère de la santé et plus précisément la direction des ressources humaines de la détérioration de leur situation.*

*Al Mounaâtaf*

**Souk El Arbaa du Gharb: des militants associatifs dénoncent la détérioration des services publics**

*Dénonçant la détérioration des services publics, le détournement de biens publics, la précarité des infrastructures de base, la hausse du taux de chômage, l'absence de programmes de développement de la région, des associations protestent contre le mutisme des autorités locales et menacent d'organiser des grèves et des sit-in.*

*Al Massae*

**Processus de réformes : la justice au cœur des chantiers prioritaires du Royaume**

*Placée à la tête des chantiers prioritaires dans le dernier discours du trône de SM le Roi Mohammed VI, la réforme de la justice représente la condition sine qua non d'une véritable démocratie. Dans le même discours, le Roi a engagé le gouvernement à mettre en œuvre un plan de réformes profondes du secteur de la justice. Aussi, à l'occasion de l'examen par la chambre des représentants du budget 2009 du ministère de la justice, M. Radi a affirmé que le plan de réforme porte essentiellement sur la création de 4 cours d'appel et de 16 tribunaux de première instance, la mise à disposition des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la justice ainsi que le renforcement des effectifs humains.*

*Aujourd'hui le Maroc*

### **Projets de loi : un arsenal juridique pour régir la pratique du sport**

*Visant à promouvoir le sport dans notre pays, deux textes de loi verront le jour durant l'année 2009. Le premier, relatif à l'activité physique et au sport prévoit notamment le règlement des litiges sportifs, le professionnalisme et l'institution d'un conseil national des sports et le deuxième concerne la lutte contre le dopage, à savoir l'interdiction du dopage, le contrôle des athlètes et les sanctions disciplinaires et pénales.*

*Aujourd'hui le Maroc*

### **Marchés publics : la soumission électronique pour 2010**

*Dans le but de garantir une transparence en termes de gestion des marchés publics depuis le lancement des appels d'offre jusqu'au règlement de la prestation, préoccupation majeure des responsables de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR), un programme de dématérialisation des procédures a été lancé depuis 2007. La réussite de ce projet est tributaire de la maîtrise de l'outil informatique par les entreprises. C'est dans cette perspective qu'à travers des séminaires, la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP) sensibilise ses membres sur l'importance des TIC dans la gestion des marchés publics.*

*L'Economiste*

**02/01/2008**

### **Nouvelle tension entre Badou et les femmes médecins**

*Selon "Assabahya", les femmes médecins spécialistes, promotion 2007, se préparent à un nouveau programme de protestation, réagissant ainsi à la décision de la ministre de la santé, Yasmina Badou, interdisant aux médecins spécialistes de passer le concours de « professeur assistant » sans autorisation du ministère de la santé.*

*Assabahya*

### **15 MDH perdus par an**

*Le rapport élaboré par l'Association Marocaine pour l'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement (AMAQUEN) épingle le système éducatif national et égrène les défaillances de l'enseignement qui conduisent à des pertes financières très lourdes. Selon les auteurs du rapport, l'Etat a perdu en 2007 15 547 315 286 DH à cause de la qualité de l'enseignement dispensé.*

*Le Soir*

## **Transparency International : tous contre la corruption**

*Créée en 1996, trois ans après que Transparency International ait vu le jour, Transparency Maroc(TM) a pour principal objectif la lutte contre la corruption. A. Akesbi, secrétaire générale adjoint de TM, a dit que « L'Etat ne nous a toujours pas répondu quant à notre demande de statut d'utilité publique ». En attendant, l'ONG peut d'ores est déjà se targuer d'avoir été, parmi d'autres acteurs, derrière bien des évolutions dans le registre de la lutte contre la corruption. Par ailleurs, grâce à l'apport de l'ambassade des Pays-Bas au Maroc, l'Observatoire de la corruption a pu voir le jour. C'est TM qui a poussé pour que le Maroc soit intégré à l'Indice et au Baromètre internationaux de perception de la corruption.*

L'intégralité de l'article est accessible sur le lien : [http://www.transparencymaroc.ma/images/observatoire/EchosPresse/le%20soir\\_02\\_01\\_09.gif](http://www.transparencymaroc.ma/images/observatoire/EchosPresse/le%20soir_02_01_09.gif)

*Le Soir*

## **Scandale de l'année : la direction des impôts demande un "pot de vin" à Ezziraoui pour l'exonérer des taxes**

*Le juge d'instruction de Casablanca poursuit des responsables de la direction des impôts pour tentative de corruption, abus de pouvoir et falsification de document officiel. Rappelons qu'une fonctionnaire des impôts avait demandé une enveloppe de 60 millions à Farid Ezziraoui en contrepartie d'une réduction de la taxe sur les profits immobiliers. A la suite du refus de ce dernier, les responsables de la direction des impôts ont prélevé la somme d'un milliard et 900 millions de son compte à la Banque Populaire, et ce malgré l'opposition de la commission locale de la Wilaya. Afin d'éviter la poursuite en justice de ses fonctionnaires, le directeur des impôts a décidé de réduire le montant de la taxe à 400 millions de centimes seulement, face au refus catégorique d'Ezziraoui, principal protagoniste dans cette affaire.*

*Alousboue Assahafi*

## **Chaâbi décide de mettre fin à ses investissements au Maroc**

*L'un des grands investisseurs marocains, Miloud Chaâbi, a décidé de suspendre ses affaires politiques et économiques prévues au Maroc. Cette décision a été prise après le préjudice que lui a causé la presse, dans l'affaire de Bouftass. Selon certaines sources, cette décision fait suite également aux irrégularités entachant les transactions économiques, dénoncées par Chaâbi.*

*Alousboue Assahafi*

## **Arrestation de deux gendarmes en flagrant délit de corruption**

*Une commission d'enquête, relevant de l'état major de la gendarmerie royale, a appréhendé, mardi dernier à Settat, deux gendarmes en flagrant délit de corruption. La patrouille du Général de brigade, Aït Hammou Elhajioui, a intercepté les gendarmes au moment de l'encaissement d'argent illicite lors d'une mission d'inspection inopinée. Les deux agents seront traduits en justice.*

*Assabah*

### **Anarchie et fraudes dans la distribution du nouveau Gasoil**

*La commercialisation des combustibles propres a été lancée, hier, dans les différentes stations d'essence qui ne disposaient pas encore du nouveau Gasoil 50 PPM, ou qui le vendaient au prix de l'ancien carburant. Or, en l'absence d'un communiqué ministériel, l'improvisation et la différence des prix caractérisent le marché.*

*Al Ahdath Al Maghribiya*

### **Tout en jugeant l'alinéa II de l'article 8 "non conforme" à la Constitution, le conseil constitutionnel valide le projet de loi de finances 2009**

*Le conseil constitutionnel a jugé "non-conforme" à la constitution l'alinéa II de l'article 8 du projet de loi de finances 2009. L'alinéa porte sur le recouvrement des amendes transactionnelles et forfaitaires relatives à la réglementation de la circulation, jugeant qu'il n'a pas de supports juridiques. Rappelant que la loi de finances a été validée, Salahedine Mezouar a noté que "les recettes étaient destinées au Fonds routier qui est dédié à la modernisation du parc des transports", et par conséquent elles n'ont aucun impact sur le budget de l'Etat.*

*L'Opinion*

### **Instance centrale de prévention de la corruption : un plan d'action riche pour 2009**

*L'instance centrale de prévention de la corruption remettra en 2009 au Premier ministre son rapport annuel sur les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption. Contrairement à ce que plusieurs pensent, le rôle de l'Instance va au-delà de la simple consultation. « Notre instance peut proposer des lois en matière de lutte contre la corruption. Nous pouvons également présenter des propositions pour améliorer l'arsenal juridique et assurer l'effectivité des textes de loi déjà adoptés », avait déclaré Abdesselam Abouddrar, président de l'instance, avant d'ajouter que « une commission interne verra le jour au sein de l'Instance. Celle-ci se chargera de recevoir des plaintes et des doléances et lancer des enquêtes pour s'assurer de leur véracité ». Il faudra attendre le premier rapport pour connaître la réalité du phénomène au Maroc ainsi que les recommandations qui s'imposent.*

*Aujourd'hui le Maroc*